

Québec, le 31 octobre 2013

Monsieur Stéphane Bédard  
Leader parlementaire du gouvernement  
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

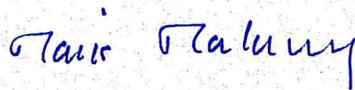
Le 17 septembre 2013, était déposé à l'Assemblée nationale, l'extrait d'une pétition signée par 1 011 citoyens demandant au gouvernement d'octroyer à la Commission scolaire de Laval un financement dédié expressément au programme arts-études en musique.

Il est utile de rappeler qu'en vertu de l'article 240 de la Loi sur l'instruction publique, une commission scolaire peut établir une école aux fins d'un projet particulier. Il est de la responsabilité de la commission scolaire d'approuver le budget de ses établissements d'enseignement.

Le Ministère, par la mesure budgétaire « aide à la pension et au déplacement », offre une aide financière aux parents des élèves qui fréquentent un programme sport-études ou art-études reconnu dans une école loin de chez eux.

La majorité des écoles qui offrent un projet pédagogique particulier art-études en musique ont mis sur pied différents moyens de financement comme la création de fondations.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



MARIE MALAVOY